



# Protection de la maternité

**Unisanté vous accompagne dans la mise en place de mesures de protection pour les femmes enceintes.**

## **Public cible :** Collaboratrices

Vous êtes enceinte ou avez un projet de grossesse et vous vous interrogez sur les risques éventuels liés à votre poste de travail ?

Vous souhaitez savoir si des mesures de protection devraient être mises en place à votre poste ?

Unisanté peut vous recevoir en consultation de médecine du travail pour vous aider à mieux appréhender les enjeux liés à la protection de la maternité en collaboration avec votre réseau médical et cela même si vous n'avez pas encore annoncé une éventuelle grossesse à votre employeur.

Unisanté peut notamment vous accompagner pour :

- Faire un premier point sur votre situation en collaboration avec votre réseau médical.
- Faire le lien avec votre employeur sur la question de la protection de la maternité.

## **Public cible :** CorSST/Cadres / RH

Vous souhaitez mieux appréhender les enjeux liés à la protection de la maternité dans votre service selon le cadre réglementaire ?

Une de vos collaboratrices est enceinte ou vous fait part d'un projet de grossesse et vous interrogez sur les risques liés à son poste de travail ?

Unisanté vous aide à mettre en place des mesures permettant de protéger la santé des femmes enceintes et de leur enfant en accord avec les obligations légales concernant la protection de la maternité. Unisanté peut notamment vous accompagner pour :

- L'établissement d'une analyse de risques pour les activités pénibles et dangereuses.
- L'identification de mesures de prévention spécifiques en collaboration avec le réseau médical pour la gestion de situations individuelles.

## **Comment bénéficier de la prestation**

Remplissez le formulaire

de contact en ligne :

[www.unisante.ch/acv](http://www.unisante.ch/acv)

ou appelez le

021 314 44 95

**ÇA VAUD LA PEINE !**



**unisanté**

Centre universitaire de médecine générale  
et santé publique • Lausanne